

Paris, le 10 mars 2016

Monsieur le Directeur général,

Vous avez programmé un groupe de travail sur la retenue à la source avec les organisations syndicales représentatives de la DGFIP.

Comme vous le savez, la position historique de notre organisation est pleinement défavorable à ce mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu, et ce pour plusieurs raisons :

- La perception qu'en ont les contribuables et de nombreux responsables politiques, qui voit en elle une simplification, est en réalité très éloignée de la réalité puisque, compte tenu de la structure de l'impôt sur le revenu, la retenue à la source ne peut qu'être un mode de recouvrement complexe pour les contribuables, le tiers payant et la DGFIP.
- Conséquence directe de cette complexité, il est d'ores et déjà prévisible que la mise en place de la retenue à la source et sa gestion courante n'amélioreront ni le consentement à l'impôt, ni les relations avec les contribuables.
- Le taux de recouvrement spontané de l'impôt sur le revenu, particulièrement élevé, en France, ne peut selon nous que souffrir de la retenue à la source, comme c'est déjà le cas pour la TVA.
- L'idée fautive, malheureusement très présente dans l'opinion, selon laquelle la retenue à la source permettrait de dégager des gains de productivité à la DGFIP constitue un risque majeur pour la DGFIP. Et ce notamment dans un contexte où le débat politique est marqué par la volonté acharnée des responsables politiques des actuelles majorité et opposition parlementaire de supprimer des emplois au sein de la fonction publique, sachant au surplus que les moyens de l'administration fiscale ne sont pas une priorité politique...

Notre organisation a détaillé son analyse critique de la retenue à la source, ainsi que les différents enjeux qu'elle pose, dans son « Livret vert »¹ que je me permets de vous joindre en pièce jointe comme élément à mettre au débat.

Le gouvernement ayant cependant décidé de mettre en place la retenue à la source en 2018, notre organisation sera tout particulièrement active et vigilante afin que les agents, le service public et les citoyens ne soient pas les victimes d'une décision politique qu'elle déplore.

En conséquence, il est indispensable selon nous que le prochain groupe de travail apporte aux représentants des personnels des réponses les plus précises possibles sur plusieurs points :

- Méthode prévisible du lancement de la retenue à la source : loi de finances initiale pour 2017 ? Loi de finances rectificative ? Quel dispositif d'information des agents et des contribuables ?
- Garantie que l'entière maîtrise de ce nouveau mode de recouvrement sera assurée et gérée par la DGFIP.
- Architecture globale de la retenue à la source envisagée par le gouvernement telle qu'elle a été fixée dans les grandes lignes : prélèvement par l'employeur modalités pratiques (taux de retenue modifiable ou non?), modalités de reversement de l'impôt à la DGFIP et de contrôle dudit reversement etc.

1 [Notre « Livre vert »](#)

- Impact sur les services, l'organisation du travail et les effectifs.
- Modalité de transition du système actuel au système de prélèvement contemporain.
- Impact sur les régularisation postérieures.
- Modalités de paiement de l'impôt sur le revenu des contribuables a priori non concernés par la retenue à la source (commerçant, professions libérales, agriculteurs...).
- Conséquences en termes de procédures (délais de paiement, remises gracieuses...) et le cas échéant sur les impôts locaux.

Si la liste des questions ne saurait à ce stade être exhaustive, il importe néanmoins de donner aux agents le maximum de visibilité et de garanties sur ce « big bang » du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Tout particulièrement attachée à l'information la plus claire et transparente possible, notre organisation souhaite que les réponses à ses questions soient apportées, lors de ce prochain groupe de travail.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Vincent Drezet
Secrétaire général du syndicat national Solidaires Finances Publiques